

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19995**

### Intitulé

DGE\_GM : DGE grade Master Sciences des organisations, Mention Gestion de patrimoine et banque privée. Finalité professionnelle. Diplôme de Grand Etablissement (DGE)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Dauphine, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313 Finances, banque, assurances, immobilier, 312 Commerce, vente, 313w Vente de produits financiers

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier du gestionnaire de patrimoine consiste à :

- Accompagner le client particulier ou chef d'entreprise dans ses choix patrimoniaux pour répondre à ses préoccupations en matière de risque et de transmission
  - Développer et protéger l'épargne afin d'adapter aux différentes étapes de la vie le profil des revenus à celui des dépenses
  - Analyser la situation financière du client (particuliers / professionnels) et réaliser un bilan de sa structure patrimoniale
  - Définir avec le client ses objectifs (constitution d'une épargne...) selon ses besoins (régime matrimonial, succession)
  - Etablir une étude patrimoniale, proposer les cadres juridiques, fiscaux et les produits adaptés en vue d'optimiser sa situation patrimoniale et fiscale
    - Déterminer une stratégie financière et orienter si besoin le client vers des spécialistes (avocat, notaire...)
    - Etablir ou vérifier les documents justificatifs de placement, les rapports de rentabilité des produits financiers contractés et les adresser au client
    - Suivre et mettre à jour les dossiers clients à chaque événement (succession, cession de bien...)
    - Développer un portefeuille de clients/prospects et connaître les principes de la relation client
    - Appliquer la réglementation financière
    - Conseiller un client dans la constitution, valorisation, protection et transmission de son patrimoine
    - Lire, comprendre et appliquer les règles juridiques et fiscales ainsi que les décisions juridictionnelles qui concernent la fiscalité française, européenne, internationale des particuliers, des entreprises et des Travailleurs Non Salariés.
    - Maîtriser notamment les principes du droit civil et du droit du patrimoine professionnel qui concernent les particuliers, les professionnels et les entreprises
      - Maîtriser les outils de gestion financière, calculs financiers, l'utilisation de logiciels financiers, la comptabilité générale
      - Savoir analyser les risques financiers
      - Comprendre l'économie des marchés financiers
      - Travailler en autonomie, travailler en équipe
      - Réaliser une étude, poser une problématique, construire et développer une argumentation, interpréter les résultats et élaborer une synthèse
        - Effectuer une recherche d'information
        - Communiquer, rédiger clairement, préparer des supports adaptés en français et en anglais
        - S'intégrer dans un milieu professionnel de façon éthique et responsable

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Etablissements financiers, compagnies d'assurance, caisses de retraite, sociétés immobilières, sociétés de conseil et de gestion d'actifs, family office, études notariales, cabinets d'expertise-comptable

Conseil en gestion de patrimoine

Gestion de fortune, family office

Gestion de portefeuille

Ingénierie patrimoniale

### Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1303 : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers

### Réglementation d'activités :

Certification AMF

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le master est accessible après la licence (licence de gestion, d'économie ou de droit) ou alors des diplômes et/ou expériences jugés équivalents.

Il se déroule sur 4 semestres (120 ECTS). Il peut être interrompu par une année de césure pouvant comprendre 2 stages de 6 mois et/ou des périodes de formation à l'étranger.

Les semestres 1 et 2 (60 ECTS) s'articulent autour de plusieurs thématiques :

Droit et Fiscalité (17 ECTS) : Droit des sociétés, Introduction English Law, Droit des assurances, Fiscalité du Patrimoine professionnel :TVA, Petites entreprises, Fiscalité de l'entreprise, Patrimoine et investissement immobilier, le contrat d'assurance vie et ses risques civils et fiscaux.

Economie et Finance ( 24 ECTS) : Macroéconomie financière et internationale, Finance internationale, Perspectives économiques des systèmes de retraites, Choix de portefeuille , produits dérivés, Risk Investment decision, Epargne : allocation et rôle macroéconomique ;

Outils pour la gestion de patrimoine ( 13 ECTS) :Communication et approche patrimoniale globale, Etude des cas en gestion de patrimoine, Business English,Ingénierie financière et pratique des marchés.

Rapport de stage ou d'activité (6 ECTS) : stage obligatoire 3 mois minimum ou possibilité contrat apprentissage 1 an (sous réserve)

Les enseignements des semestres 3 et 4 (60 ECTS) reprennent les mêmes thématiques du Master 1 avec un accent sur l'internationalisation des biens et des personnes et sur les entreprises:

Droit et Fiscalité ( 13 ECTS): Droit des sociétés : outils de gestion de patrimoine, Droit international privé, Droit pénal financier, Fiscalité internationale

Economie et Finance (15 ECTS) : Finance du Patrimoine immobilier, Produits et marchés de taux, Ingénierie financière, Etude de cas en gestion de portefeuille, Stock Options, Analyse conjoncturelle.

Outils pour la Gestion de Patrimoine (9 ECTS): Techniques commerciales, Etude des cas Ingénierie patrimoniale, Méthodologie et transmission du patrimoine.

Enseignement d'ouverture( 8 ECTS) : Patrimoine Viticole, Marché de l'art, le Patrimoine privé du chef d'entreprise, Medium and long Term savings in Europe

Préparation au TOEIC et anglais ( 2ECTS)

Livret d'apprentissage et mémoire avec soutenance orale ( 13 ECTS)

(contrat apprentissage 1 an)

Evaluation : il existe une compensation totale entre les UE au sein des semestres.

Le programme en formation continue est légèrement aménagé en raison de l'expérience professionnelle.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury désigné par le Président de l'Université, présidé par un professeur ou un Maître de conférences des Universités et comprenant le responsable de la formation et des enseignants.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Majorité d'enseignants-chercheurs, ainsi que des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :  
CJA : Compétence Juridique Appropriée  
Texte réglementaire :  
Selon l'arrêté du 19 décembre 2000, l'agrément portant sur la Compétence Juridique Appropriée (CJA), prévue par l'article 54-1 de la loi n° 711130 du 31 décembre 1971, est conféré au titulaire d'un diplôme de master de gestion de patrimoine.

**Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 19 septembre 2014 conférant le grade de master aux Diplômes de Grand Etablissement de l'université Paris Dauphine pour la période 2014-2019.

Arrêté du 28 septembre 2009 relatif aux habilitations des masters de l'université Paris Dauphine

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

60 étudiants en moyenne par an

50% Hommes, 50% Femmes

enquête promotion 2010-2011 :

taux d'insertion : 93,1%

durée moyenne d'accès à l'emploi : 1 mois.

<http://www.dauphine.fr/fr/formations-et-diplomes/orientation-insertion/insertion-professionnelle/enquete-pluricite-dauphine-2014.html>

**Autres sources d'information :**

[www.igp.dauphine.fr](http://www.igp.dauphine.fr)

<http://www.dauphine.fr>

**Lieu(x) de certification :**

Université Paris-Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75775 Paris cedex 16

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Institut de Gestion du Patrimoine, pôle Léonard de Vinci, 2 avenue Léonard de Vinci, 92400 Courbevoie

**Historique de la certification :**

Master existant depuis 2005-2006 sous le nom de Master Gestion de patrimoine.

A compter de 2014-2015 il prend le nom de Master Gestion de patrimoine et banque privée et devient un Diplôme de Grand Etablissement.

**Certification précédente :** Sciences des organisations, Mention Gestion de patrimoine, Spécialité Gestion de patrimoine